

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Aurèlie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Isabelle PISSEVIN - Lisa CHANCEL - Manon CAIRE - May ALGOUD - Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER

Excusés : Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) – Sébastien MAITRE– Marylin MOUTET – Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE) – Nicolas CHABANIS - Aurélien RIFFARD – Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER- David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-072 : Intégration des résultats du budget AFR au budget commune

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de la commune 2025-075 en date du 14 octobre 2025 ;
Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2025 du budget de l'AFR ;

Conformément à la délibération, la commune intègre les équipements réalisés ainsi que l'actif et le passif de l'association foncière.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos.

Le compte de gestion et le compte administratif 2025 du budget de l'association foncière rurale ont été approuvés et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Résultat 2025 : - 3 244.24 €
Report du résultat exercice précédent + 10 356.29 €
Résultat de clôture 2025 : + 7 112.05 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2025 : 0 €
Report du résultat exercice précédent + 2 045.19 €
Résultat de clôture : + 2 045.19 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **TRANSFERE** les résultats du compte administratif 2025 constatés ci-dessus au budget principal de la commune,
- **ADOpte** le principe de la reprise des résultats,
- **CONSTATE** que les résultats reportés du compte administratif 2025 du budget annexe :
Section de fonctionnement : + 7 112.05 €
Section d'investissement : + 2 045.19 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés (qui ne donnent pas lieu à émission de mandats ou titres) seront inscrits au Budget principal de la commune.
- **DIT** que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée ou de sortie dans les comptes des budgets annexes au budget principal de la commune

CHARGE Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

